

Horaires

**Accueil à partir de 08h30 et 13h30
dans les classes**

Classe : Lundi-Mardi-Jeudi-
Vendredi :

8h45 - 11h50(Cycle 2) ou 12h (CM)

13h45 - 16h35 (CP/CE) ou 16h40 (CM)

Garderie : L-M-J-V : 7h30 - 8h30

Etude : L-M-J-V: 17h - 18h30

Atelier : Mercredi : 9h -12h

Entrées et sorties

L'horaire de rentrée à l'école doit être rigoureusement respecté auquel cas l'élève devra passer par le secrétariat afin de se munir d'un billet de retard. Les responsables des enfants doivent signaler par écrit au secrétariat de l'école et à l'enseignante tout changement au niveau des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant.

Liens parents - école

L'enseignant de chaque classe réunit les parents à chaque rentrée afin de présenter le fonctionnement de la classe.

Les travaux des élèves et les évaluations sont communiqués aux familles à la fin de chaque trimestre de l'année scolaire pour les primaires. Les compétences devant être acquises en fin d'année ou de cycle par l'élève sont définies par l'enseignant(e).

Pour faciliter la communication entre parents et enseignants n'hésitez pas à utiliser l'agenda, la pochette verte ou Ecole Directe.

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les classes. Une réunion de rentrée est organisée en début d'année. En cas d'urgence, s'adresser au secrétariat. Un agenda constitue le lien avec les familles. Il est impératif de le signer ainsi que le permis de bonne conduite pour attester la prise de connaissance des informations.

Absences

Aucune sortie n'est autorisée durant la journée, sauf cas particulier (rééducation, rendez-vous médical). Toute absence doit être signalée au début de chaque demi-journée de classe, au secrétariat de l'Ecole (03.22.25.00.34) ou sur Ecole Directe. À son retour, l'enfant présentera le motif écrit de son absence. En cas d'absences fréquentes sans motif, la direction de l'école le signalera aux autorités académiques. Les parents sont invités à respecter les dates de sorties et de rentrées des vacances scolaires.

La direction de l'école ne peut donner aucune autorisation pour vacances anticipées ou prolongées. Aucun travail scolaire ne sera fourni par l'enseignant.

Goûter

Les goûters ne sont pas autorisés à l'école. Si votre enfant arrive tôt, il peut emporter fruit, compote, fruits secs ou produits laitiers qu'il mangera à la cantine avant 08h30. Cela ne remplace bien sûr pas le petit déjeuner. Chewing-gums, bonbons, sucettes sont interdits.

Anniversaires : Votre enfant peut fêter son anniversaire en classe. Nous vous demandons de prévoir des gâteaux simples à partager et une boisson (non gazeuse).

On évitera bien-sûr les sachets de bonbons individuels ; vous pouvez apporter un paquet à partager en classe. Merci de prévenir l'enseignante à l'avance.

Respect de chacun et politesse

Les enfants, les parents, les enseignants, le personnel s'engagent à être polis et aimables, les uns envers les autres.

Les enfants doivent adopter un **LANGAGE** correct. **On se salue le matin et le soir**, on bannit les mots grossiers.

Aucun parent n'est autorisé à interpellier un enfant dans la cour pour le réprimander. C'est à l'enseignant que revient le **DROIT** et le **DEVOIR** d'intervenir et **non aux parents**.

Tenue et hygiène

Chaque vêtement doit être marqué au nom de l'enfant.

Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable : avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la vie scolaire (pas de tenues trop courtes, pas de chaussures à talons). Par mesure d'hygiène, les cheveux longs seront attachés. Les enfants seront en possession d'un mouchoir.

Sont interdits à l'école : ballons en cuir, objets dangereux, piercings, boucles d'oreilles pendantes, maquillage, argent, médicaments, pétards, briquets, allumettes, jeux électroniques, portable.

Bijoux et jouets sont sous la responsabilité des parents.

En cas de parasites (poux), les parents doivent procéder aux traitements nécessaires.

Si la santé de votre enfant nécessite à prendre un traitement sur le temps scolaire, l'enseignant(e) ne peut le donner qu'avec la fiche d'autorisation remise en début d'année.

Point de vigilance - Respect du règlement

Chaque enfant est appelé à se dépasser et à développer au maximum ses possibilités dans tous les domaines. Cette exigence est fondée sur le respect de la personnalité de l'enfant, de ses compétences et de ses limites. Cela suppose une étroite collaboration avec les familles. Parents, nous comptons sur vous, merci de votre confiance.

L'équipe éducative est exigeante au niveau du travail et du comportement. Un permis de bonne conduite sera confié à votre enfant pour l'année scolaire. En cas d'insatisfaction et non-respect du règlement, l'enfant se verra sanctionné.

Des sanctions disciplinaires sont prononcées par les enseignants et le chef d'établissement, la **gradation** étant adaptée selon le degré d'importance et par rapport à l'**échelle** des sanctions :

- Remarque orale
- Devoir à effectuer à l'école.
- Mise en retenue/travail d'intérêt collectif le midi, ou après les cours. Les jours et les heures de retenue ne sont pas au choix des parents.
- Rencontre avec l'enfant, ses parents, l'enseignant et le Chef d'Établissement au cours duquel un contrat sera rédigé et cosigné de tous.
- Conseil de médiation
- Exclusion - inclusion de 1 à 2 jours.
- Exclusion temporaire de 1 à 8 jours, prononcée par le Chef d'établissement
- Exclusion définitive prononcée par le conseil de médiation
- L'établissement se réserve le droit d'interdire une sortie ou un voyage à un élève.

Le Chef d'Établissement

Signature des Parents

Signature de l'enfant


Marie Hélène RIGAUT
Chef d'Établissement
École Notre Dame
80120 RUE

Vous avez choisi l'école Notre-Dame pour votre enfant. La communauté éducative se donne comme objectifs de l'aider à s'instruire, à s'épanouir, à construire sa personnalité et à développer sa créativité.

Vous êtes invités à vous conformer au règlement pour le bien et le respect de chacun.